



Stages UFR SHS

Réglementation et conventions de stages

Réglementation et conventions de stages

- 1. Qu'est ce qu'un stage?**
- 2. Pourquoi une convention de stage?**
- 3. La convention de stage: contenu ?**
- 4. Comment créer la convention sur EsupStage?**
- 5. Circuit des signatures ?**

Qu'est ce qu'un stage?

Une période de mise en pratique en milieu professionnel de vos enseignements pédagogiques

Un stage peut être obligatoire, **facultatif** mais doit être prévu par le règlement des études.

- Facultatif : (généralement) pas de crédit
- Obligatoire : crédits définis dans le règlement des études

Dans tous les cas le stage est encadré par une convention de stage signée de toutes les parties avant le début du stage.

Réglementation et conventions de stages

Pourquoi une convention ?

Pour **VOUS** :

- La convention de stage **protège vos droits** :

conditions du stage, durée, gratification, protection sociale, avantages. Cette convention vous permet de bénéficier d'une protection sociale en matière d'accidents du travail.

- La convention de stage **encadre votre suivi pédagogique**,

Identité des tuteurs, missions, compétences à développer, modalités d'encadrement et d'évaluation à renseigner précisément surtout si votre stage est crédité.

A défaut vous n'êtes pas couvert et pas reconnu comme étudiant stagiaire : votre présence dans l'entreprise est considérée illégale.

Convention de stage: contenu?

- En formation Initiale, **tous stage** est encadré par **une convention de stage** signée **avant** le début du stage **liant 5 parties**:
 1. l'étudiant
 2. l'enseignant référent
 3. le directeur de l'UFR
 4. le tuteur de stage
 5. le directeur de l'organisme d'accueil
- Le modèle de convention de l'UGA est conforme à la réglementation nationale, utilisé dans la plupart des universités françaises : **les autres modèles ne sont pas acceptés.**
- Doit être accompagnée d' une copie d'**attestation de responsabilité civile** vous couvrant pendant le stage .

Réglementation et conventions de stages

Convention de stage: contenu?

Durée du stage:

- Calcul sur la base de la **présence effective en heure**
- Base de calcul : 7h de présence consécutive ou non = 1 jour
- Le stage ne peut excéder 6 mois (924 heures exactement) par année académique (du 1^{er} septembre au 30 septembre)

7 heures = 1 jour

154 heures = 22 jours = 1 mois

308h = 44 jours = 2 mois

924h = 132 jours = 6 mois

Gratification :

- Un stage d'une durée supérieure à 308 heures (consécutives ou non) fait l'objet d'une gratification (1390€)
- Montant horaire minimal de 4,50 euros (15% du plafond horaire de la sécurité sociale)

Exemples :

- Stage de 4 mois à raison d'un jour par semaine = 14 jours de présence effective = 98h

 Stage non gratifié

- Stage de 2 mois et 2 jours à raison de 5 jours par semaine = 46 jours de présence effective = 322h

 Stage Gratifié

Réglementation et conventions de stages

Stage en Labo UGA : Attention!!

- La durée du stage se calcule par **organisme d'accueil** :

1 stage au LIP/PC2S de 50h + 1 stage au LPNC de 300h =



1 stage de 350h à l'UGA qui doit être gratifié!!!



Réglementation et conventions de stages

Accueil > Mon projet d'études et professionnel > Faire un stage > Votre convention de stage

MON PROJET D'ÉTUDES ET PROFESSIONNEL

S'orienter et se réorienter

Faire un stage

Qu'est-ce qu'un stage ?

Comment trouver votre stage

La réglementation des stages

Votre convention de stage

Les stages spécifiques

Effectuer un stage à l'étranger

Catalogue des stages réalisés
par les étudiants

Stages étudiants en Drôme
Ardèche

Préparer mon insertion
professionnelle

Entrepreneuriat

Choisir mes enseignements
transversaux (ETC)

Langues et certifications

International

Formations plus

Recherche et innovation

Pédaologies innovantes

Votre convention de stage

Imprimer  Partager  

Tout stage doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage signée par l'organisme d'accueil du stagiaire, l'Université Grenoble Alpes et l'étudiant.

EsupStage, l'outil de création de convention (à partir du 22 juin 2026)

Votre convention de stage doit être saisie sur l'outil EsupStage sur la base des informations que vous aura communiquées votre organisme d'accueil (dates de stage, gratification, nombre d'heures par semaine, signataires...).

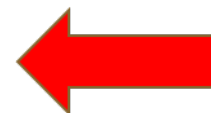
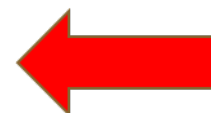
- [Voici la liste des informations à avoir => Fiche de renseignements stage en français](#)
- [Voici la liste des informations à avoir => Internship information form in english](#)

Saisir votre demande de convention

- [Guide de saisie en français pour les conventions EsupStage](#) (étudiants)
- [Guide de saisie en anglais pour les conventions EsupStage](#) (étudiants)

ACCÈS À ESUPSTAGE (tous étudiants, sauf IAE et Polytech Grenoble)

Création au plus tard 15
Jours avant début du stage
ou convention refusée.



Créer une convention



Créez votre convention de stage (8 onglets = 8 étapes)

Les onglets sont en **rouge** si non complétés, en **jaune** si incomplets et en **vert** si renseignés

Étudiant

Étab. d'accueil

Service d'accueil

Tuteur professionnel

Stage

Enseignant référent

Signataire

Récapitulatif

Consignes

Vous allez saisir votre convention de stage en 8 étapes (onglets au-dessus).

A savoir :

- Vous devrez choisir un modèle de convention en fonction de votre régime d'étude et du lieu où se déroule votre stage. Pour vous aider à faire ce choix, consultez le guide proposé (document associé).
- Vous devrez choisir un établissement d'accueil à associer à votre convention. Si votre établissement d'accueil est en France, vous devrez faire une recherche par siren sur la base officielle qui vous est proposée dans l'onglet ETABLISSEMENT. Pour vous aider à trouver le bon établissement, vous pouvez consulter [cet annuaire](#). En cas de difficulté, merci de remplir le [formulaire de contact](#).
- Si votre établissement d'accueil est situé dans les territoires outre-mer ou à l'étranger, vous devez le chercher par nom (= raison sociale) ou pays. S'il n'existe pas, vous pourrez en demander la création par le biais du [formulaire de contact](#).
- Au cours de la convention, il vous sera demandé de remplir les compétences à acquérir ou à développer pendant le stage. Pour y répondre, nous vous invitons à suivre ce [lien](#) et sélectionner votre formation. Vous pourrez ensuite reporter 4 à 5 compétences qui figurent dans la liste proposée.

A la fin de votre stage, votre établissement d'accueil doit vous fournir une attestation de fin de stage signée. Vous trouverez dans les documents associés le modèle que nous proposons en anglais et en français.

- 📎 [guide choix modèle de convention de stage EsupStage_aout26.pdf](#)
- 📎 [ATTESTATION DE FIN DE STAGE FRANCE UGA 2026 VF.docx](#)
- 📎 [ATTESTATION FIN DE STAGE BILINGUE UGA_FR_EN 2026_STAGES INTERNATIONAUX.docx](#)

La création de votre convention a bien été prise en compte. Votre convention va être vérifiée puis déposée à la signature par votre gestionnaire. Vous pouvez trouver la procédure complète ici : <https://shs.univ-grenoble-alpes.fr/monde-professionnel/stages-mode-d-emploi/>

Pensez bien à envoyer votre attestation de responsabilité civile vous couvrant pendant le stage.

A la fin de votre stage pensez bien à faire signer l'attestation de fin de stage.

Attention : votre stage ne pourra débuter que si la convention est signée par l'ensemble des signataires, faute de quoi votre présence dans l'organisme n'est pas légale.



A télécharger dès le début « onglet étudiant »

Pensez bien à:

- Valider la convention en fin de saisie

Supprimer

Valider

Pensez à **valider** en fin de saisie sur cet onglet pour sauvegarder les informations.

- Ne pas modifier le volume horaire de 200h



Choisissez le cadre du stage

Année inscription
Formation

2025/2026

UCBOST - SERVICE UNIVERSITAIRE

Nombre d'heures de formation * :



Plus de 200 heures



Saisie manuelle :

Type de convention*

FORMATION INITIALE

Ce chiffre ne correspond pas au nombre d'heures de stage mais au nb d'heures de votre formation. **NE PAS MODIFIER** !

Circuit des signatures :

L'UGA n'autorise que les 2 circuits qui sont valident juridiquement :

1. **Circuit dématérialisé avec certification numérique via yousign** ➡ **Rapide, efficace et sûr : à privilégier!**

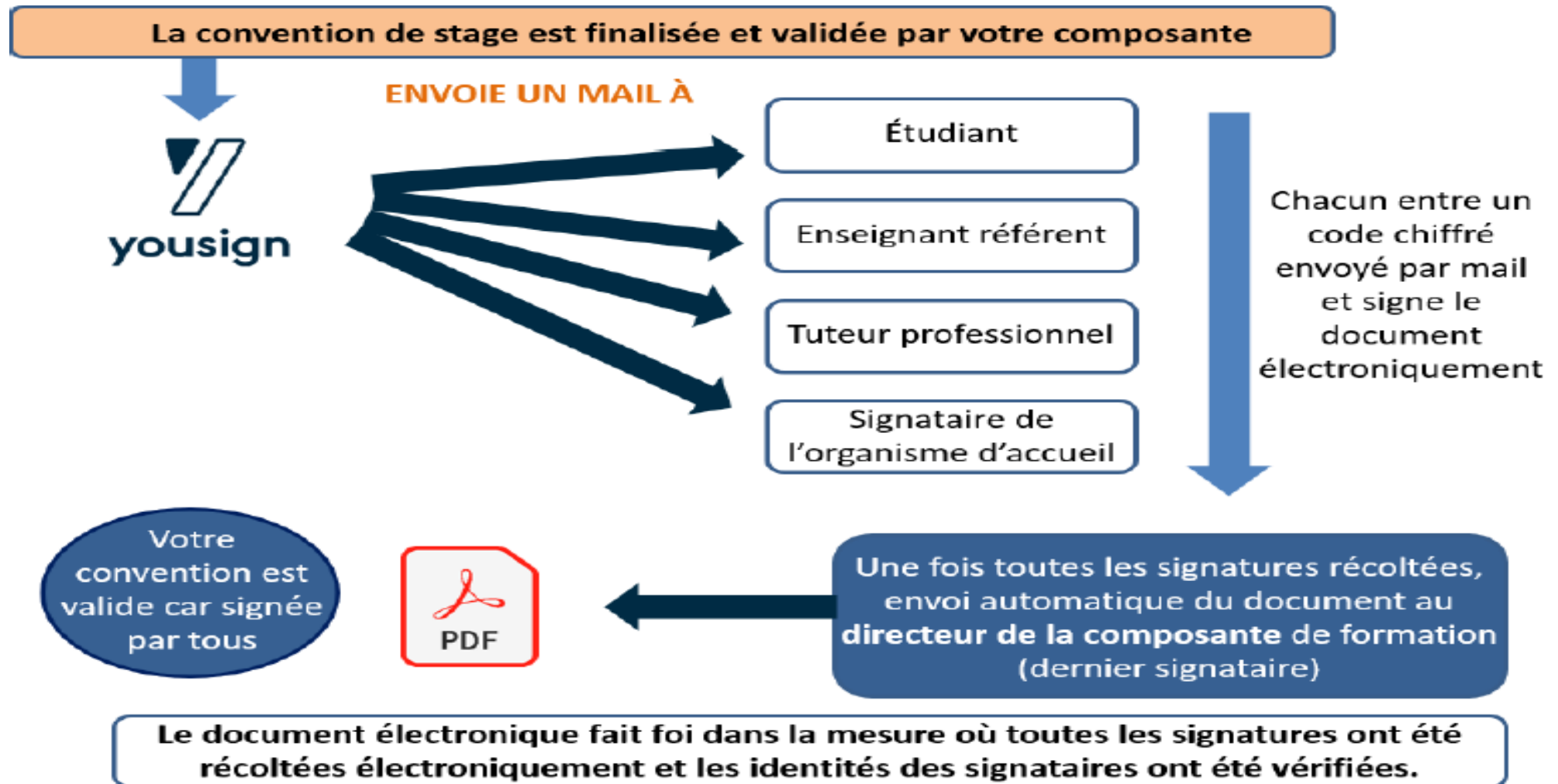
2. **Circuit papier:** si l'organisme d'accueil n'accepte pas la signature électronique ➡

Contact pour le rendu des conventions
pour dépôt à la signature direction
UFR :

- **Toutes licences, M1 Psycho, M1 MIASHS et M1 SDEF :**
Responsable du pôle stages Bureau D2
- **Autre formations :**
Votre gestionnaire de Master

Réglementation et conventions de stages

Circuit dématérialisé via yousign



Réglementation et conventions de stages

Circuit dématérialisé via yousign

Les règles à respecter

Attention, 3 règles sont à respecter dans le cadre de cette démarche :

- Vérifier et valider en amont l'ensemble des articles de la convention et les signataires impliqués ainsi que la conformité des adresses électroniques.
- Penser à vérifier les spams de votre boîte mail car le courrier électronique de Yousign pourrait s'y trouver.
- Ne pas imprimer la convention, dans un souci d'écologie et de respect de la procédure de signature électronique.

N'oubliez pas de joindre:

- **une attestation de responsabilité civile vous couvrant pendant le stage (« vie professionnelle, formation, activités scolaire, stages »)**

Circuit dématérialisé via yousign : « *signataire* »?

Petits organismes:

- Le «*signataire*» (représentant légal de l'organisme) peut être la même personne que le «*tuteur*».
Ex: stage dans un cabinet libéral avec Mr X ➡ «*tuteur*»: Mr X /«*signataire*»: Mr X

Organismes plus importants:

- Le «*signataire*» (représentant légal) et souvent différent du «*tuteur*» de plus, l'adresse mail à indiquer n'est souvent pas celle du «signataire».
Ex: CHAI: Directeur : E.Bourdon/adresse mail: secretariat-drh@ch-alpes-isere.fr

Réglementation et conventions de stages

Circuit des signatures papier

Etablissement concernés : CHU Grenoble (et autres), écoles élémentaires du rectorat de Grenoble (sauf Licence PPPE), Grenoble INP et autres...

Les conventions doivent être imprimées : **3 exemplaires originaux (pas de scan, pas de photocopie), toutes les signatures manuscrites.**

Attention: il faudra soit envoyer les documents par la poste soit vous déplacer.

Puis doivent être signées généralement dans l'ordre suivant (des exceptions existent):

- 1) vous
- 2) votre enseignant référent
- 3) l'organisme d'accueil (tuteur+directeur)
- 4) vous apportez à l'UFR les conventions pour présentation à la signature de la direction de l'UFR SHS **(au plus tard une semaine avant le début du stage)**

N'oubliez pas, de **joindre carte étudiant et attestation de responsabilité civile, vous couvrant pour le stage**, pour autoriser le dépôt à la signature du directeur de l'UFR.

Réglementation et conventions de stages

Sources et contacts



LEO
l'Intranet étudiant

RECHERCHE

MES RESSOURCESMES DÉMARCHES ADMINISTRATIVESMON PROJET D'ÉTUDES ET PROFESSIONNELMA VIE ÉTUDIANTE

Accueil > Mon projet d'études et professionnel > Faire un stage >
Catalogue des stages réalisés par les étudiants

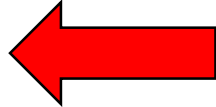
MON PROJET D'ÉTUDES
ET PROFESSIONNEL

S'orienter et se réorienter

Faire un stage

Catalogue des stages réalisés par les étudiants de l'UGA

Imprimer Partager



PROSE

Des ressources (sites web, vidéos, outils professionnels) pour vous aider à construire votre parcours de formation, vos stages et expériences, et votre futur métier...

> Découvrir Prose



Career Center UGA

Trouvez vos offres de stage, alternance, emploi et bénévolat

Connectez-vous avec vos login/mot de passe UGA sur Career Center UGA.

CONTACTS

Espace OIP
Bâtiment Pierre-Mendès-France, 1er étage
Domaine universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

Tél : +33 (0)4 57 04 15 00
stages@univ-grenoble-alpes.fr

> Venir à l'espace OIP

Réglementation et conventions de stages

Sources et contacts

L'UFR SHS

Formations

Scolarité

Vie étudiante

Monde professionnel

International

[Accueil](#) > [Monde professionnel](#) > [Stages : mode d'emploi](#)

MONDE PROFESSIONNEL

L'orientation
professionnelle

La taxe d'apprentissage

[Stages : mode d'emploi](#)

Relations entreprises

Stages : mode d'emploi

Créer sa convention de stage

- Création de la convention **15 jours minimum** avant le début du stage ou stage non validé.

Plus d'infos sur la convention de stage, cliquez [ICI](#)

N'oubliez pas de joindre une attestation de responsabilité civile vous couvrant pendant le stage (« vie professionnelle, formation, activités scolaire, stages »)

La signature électronique des conventions de stage

EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Michael Hernandez
Bureau D.2

shs-ri-stages@univ-grenoble-alpes.fr

Tel: 04 76 74 34 32

TÉLÉCHARGEZ

Téléchargez le PPT de présentation sur la réglementation et les conventions de stage.

[Stages : mode d'emploi](#)